



Commune
de
SCHUTTRANGE

Grand-Duché de Luxembourg

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS

du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schuttrange

Séance du 3 novembre 2023

Présents: Claude MARSON, bourgmestre
Serge EICHER, Andrew KISER, échevins

Annick GUT, secrétaire communale ff

Objet: Modification urgente du règlement de circulation communale

Le collège des bourgmestre et échevins

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu la loi du 6 juillet 2004 modifiant la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu le règlement grand-ducal du 6 juillet 2004 modifiant l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu le règlement général de circulation modifiée du 30 septembre 2009 de la commune de Schuttrange;

Vu les travaux d'infrastructure qui seront réalisés dans le cadre du PAP Schënnbiërg à Munsbach ;

Vu que l'information du début de chantier nous est parvenue en date du 2 novembre 2023 et que le respect de la procédure normale et entière ne permet pas de commencer les travaux le 6 novembre 2023 ;

arrête u n a n i m e m e n t

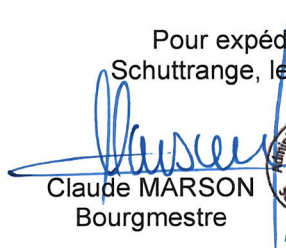
Art. 1° Du 6 novembre 2023 jusqu'au 4 décembre 2023 inclus, la circulation dans la rue Um Schënnbiërg à Munsbach est réglementée comme suit :

Disposition routière appliquée	Libellé	Signal	Tronçon
B,6 - Priorité par rapport à la circulation venant en sens inverse	La route est fermée d'un côté. Ainsi, les conducteurs ont la priorité de passage par rapport aux conducteurs qui viennent en sens inverse		Entre le bâtiment 5, rue des Vergers et 4, Um Schënnbiërg

Art. 2° Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Ainsi délibéré à Schuttrange, date qu'en tête.
(suivent les signatures)

Pour expédition conforme,
Schuttrange, le 3 novembre 2023


Claude MARSON
Bourgmestre




c. s. Annick GUT
Secrétaire communale ff